



Paris, vendredi 10 janvier 2025

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2025/00258**Cloture par l'avis n° FR/2025/00316**

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Code des transports

Crue (barrage donné à la navigation)**MARNE - BARRAGE DE SAINT MAURICE****Modification des conditions de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- du 10/01/2025 à 15:15 au 13/01/2025 à 15:35****o Marne (écluse n°18 de Saint-Maurice)**

pk 177.150 (barrage de saint Maurice) - Tout le chenal

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison des conditions hydrauliques actuelles, l'écluse de Saint Maurice est fermée à la navigation et le franchissement se fait par le barrage dans les conditions suivantes :

- Un alternat est mis en place sur la passe n°2 (en rive droite) du barrage avec obligation d'annonce par VHF (canal20) ;

- la priorité est donnée aux bateaux avalants.

Les horaires de navigation restent les horaires de navigation habituels. Tout passage par le barrage en dehors de ces horaires est formellement interdit.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau doivent respecter la signalisation en place et se conformer aux ordres des agents de la Direction Territoriale en poste.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef de subdivision exploitation et entretien

Signé

ISABELLE MERCIER